

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2024

Convocation affichée à la porte de la Mairie le 25 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents ou représentés : 13

Suite à la convocation en date du vingt-cinq novembre deux mille vingt-quatre, les membres du Conseil Municipal de la commune de PERNANT se sont réunis le deux décembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Christophe PADIEU, Maire.

Etaient présents :

Mesdames BAYEULLE Laurie, BOISSEAU Brigitte, PICHELIN Stéphanie, SINET Brigitte

Messieurs DEVOS Jérémy, FELIX Frédéric, FLAMENT Benoît, FRAILLON Johan, FRAMBOURT Laurent, PADIEU Christophe, SALY Marc

Etait absent excusé et représenté :

Monsieur MONCHAUX Frédéric ayant donné pouvoir à Monsieur FRAMBOURT Laurent

Etaient absents excusés :

Messieurs BUTEZ Sylvain, GOUJON Stéphane

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article 2121-17 du C.G.C.T.

ORDRE DU JOUR:

- * Election du Secrétaire de Séance
- * Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 septembre 2024
- * Consultation enquête publique exploitation d'un parc éolien sur le territoire des communes d'Ambleny et de Pernant
- * Frais de scolarité commune extérieure
- * Questions diverses

OBJET : Election du secrétaire de séance

Le Maire a procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire de séance. Madame PICHELIN Stéphanie est élue pour remplir cette mission.

VOTE :

Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

OBJET : Demande de réunion à huis-clos

En vertu des dispositions de l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut décider qu'une séance se sera pas publique et qu'il siègera à huis-clos.

Ainsi, à la demande de trois membres du Conseil ou du Maire, le Conseil Municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés du recours à huis-clos.

Vu la délibération portant sur la consultation « enquête publique exploitation d'un parc éolien sur le territoire des communes d'Ambleny et de Pernant » et afin de prévenir des troubles de l'ordre et garder la sérénité des débats,

Vu l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire demande aux membres du Conseil Municipal, de poursuivre cette réunion à huis clos.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE :

Pour : 12 - Contre : 1 - Abstention : 0

La poursuite de la réunion du Conseil Municipal à huis-clos.

OBJET : Approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 septembre 2024.

Le procès-verbal est approuvé :

VOTE :

Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

OBJET : Consultation enquête publique exploitation d'un parc éolien sur le territoire des communes d'Ambleny et de Pernant

La société PE ELEMENTS 10 a déposé, auprès de la Direction Départementale des Territoires de l'Aisne, une demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien sur le territoire des communes d'Ambleny et de Pernant.

Une enquête publique s'est déroulée en mairies d'Ambleny et de Pernant du 21 octobre 2024 au 20 novembre 2024.

Vu les documents mis à disposition du public et présentés par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE :

Pour : 11- Contre : 0 - Abstention : 1

Emet un avis favorable à la demande, déposée par la société PE ELEMENTS 10 d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien sur le territoire des communes d'Ambleny et de Pernant.

Madame BOISSEAU Brigitte concernée directement par l'exploitation de ce parc éolien ne prend pas part au vote.

OBJET : Frais de scolarité commune extérieure

Par délibération en date du 17 juin 2024, le Conseil Municipal a approuvé le forfait communal pour l'année scolaire 2024/25 à 2317.03 € par élève de classe maternelle et 502.41 € par élève de classe élémentaire.

Ce coût moyen de fonctionnement est également une base de calcul pour la participation aux frais de scolarité d'un enfant scolarisé hors de sa commune de résidence et avec l'accord de cette dernière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

- De fixer le coût pour l'année scolaire 2024-2025 à 2317.03 € par élève scolarisé en classe maternelle,
- De fixer le coût pour l'année scolaire 2024-2025 à 502.41 € par élève scolarisé en classe élémentaire.

QUESTIONS DIVERSES

- M. FLAMENT Benoît a été sollicité pour remettre à disposition le stade et les vestiaires pour une éventuelle création d'une association de football.
La majorité du Conseil est ouverte à la discussion afin de connaître le projet dans le détail et de voir la faisabilité financière (M. FLAMENT, FRAILLON et FRAMBOURT vont rencontrer M. RONALDI).
- Projet cabinet pluri-disciplinaire : présentation des plans ; avancement du projet.
- Cimetière : le columbarium va être installé en décembre 2024 ou janvier 2025, ainsi qu'un Jardin du Souvenir. Il faudra réfléchir à un nouveau règlement intérieur du cimetière et fixer les tarifs des concessions en Commission Travaux.
- Forage à l'entrée de la Commune : projet Déclaration d'Utilité Publique sur ce puits qui pourrait porter préjudice aux habitants et entreprises de cette zone et au futur lotissement de 50 habitations. Monsieur le Maire a rencontré récemment Madame la Sous-Préfète à ce sujet ; en attente d'un retour des parties prenantes.
- Repas des Aînés : plus d'inscrits cette année au repas au restaurant Chez Jeannot avec animation et transport en car. Franc succès, retours très positifs. Les personnes ne souhaitant pas aller au restaurant ont reçu un chèque cadeau « multi-enseignes ».
- Spectacle de magie et goûter offerts aux enfants de la Commune mercredi 4 décembre.
- Repas de Noël par la restauration scolaire avec enfants, enseignants, élus et agents prévu avant les vacances.
- Refaire un courrier à la D.I.R. pour le terre-plein sur la R.N. 31 à l'intersection de Pernant en venant de Soissons, avec à l'appui une pétition (Mmes BARON et SINET s'en chargent).

La séance est levée à 21 h 45.

-----O-----

Suivent les signatures de la séance du Conseil Municipal du 2 décembre 2024

Christophe PADIEU, Maire	Stéphanie PICHELIN, 1 ^{ère} Adjointe	Laurent FRAMBOURT, 2 ^{ème} Adjoint
Benoît FLAMENT, 3 ^{ème} Adjoint	Sylvain BUTEZ	Anne-Marie BARON
Laurie BAYEULLE	Brigitte BOISSEAU	Jérémy DEVOS
Frédéric FELIX	Johan FRAILLON	Stéphane GOUJON
Frédéric MONCHAUX	Marc SALY	Brigitte SINET